AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1883
FR0010609263-FS0781

10 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 10 août 2017, la société Inocap SAS[1] (40 rue La Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 août 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 036 093 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Olivier Bourdelas. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général

[2] Sur la base d'un capital composé de 21 006 838 actions représentant 22 626 406 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.